



Remboursement billet de train par compagnie de bus retardataire

Par **quentin villemain**, le **23/09/2017** à **13:06**

Bonjour tout le monde,

Ma question est assez simple, mais peut soulever des points de responsabilité particuliers. J'ai pris un bus qui devait arriver à la gare à 11h55, me laissant ainsi 3 minutes pour parcourir les 50m qui me séparaient de mon train, départ prévu à 11h58.

Sauf que le bus est arrivé à 12h02 et que j'ai vu mon train me filer sous le nez (frustration)

Ma question est la suivante et se divise en trois.

1 puis je me faire rembourser par la société de transport en bus municipale pour ce train manqué?

2 puis-je me faire également rembourser le billet retour, prévu pour 19 heure depuis Paris et dont je n'aurai pas l'usage?

3 enfin puis-je demander des dommages et intérêts au titre du préjudice moral subit par le fait de voir mon train me passer sous le nez (bon d'accord là je plaisante ^^)

Merci beaucoup pour vos réponses,
Cordialement

Quentin

Par **youris**, le **23/09/2017** à **14:14**

Bonjour,

Il faut consulter les conditions générales de vente de la compagnie de bus et en particulier sur la garantie du respect des horaires.

3 minutes entre l'arrivée prévue de votre bus et le départ du train me semble un peu juste compte tenu des aléas de la circulation automobile en tenant compte de la distance entre le point d'arrivée du bus et le point de départ du train.

Je pense que vous avez calculé trop juste.

Salutations;

Par **quentin villemain**, le **23/09/2017** à **14:40**

Salut youris et merci, oui, après coup c'est exactement se que je me suis dits j'aurai été plus prudent de prévoir un quart d'heure.